

# Maillage Vert – PRDD

Région de Bruxelles-Capitale

Phase 2 : Volet Opérationnel – Etude de conception

## **PARTIE 2 : Esquisses d'intention – Continuité Fleuriste**

→ Connexion Bockstael – Parc de la Senne – Jardins du Fleuriste



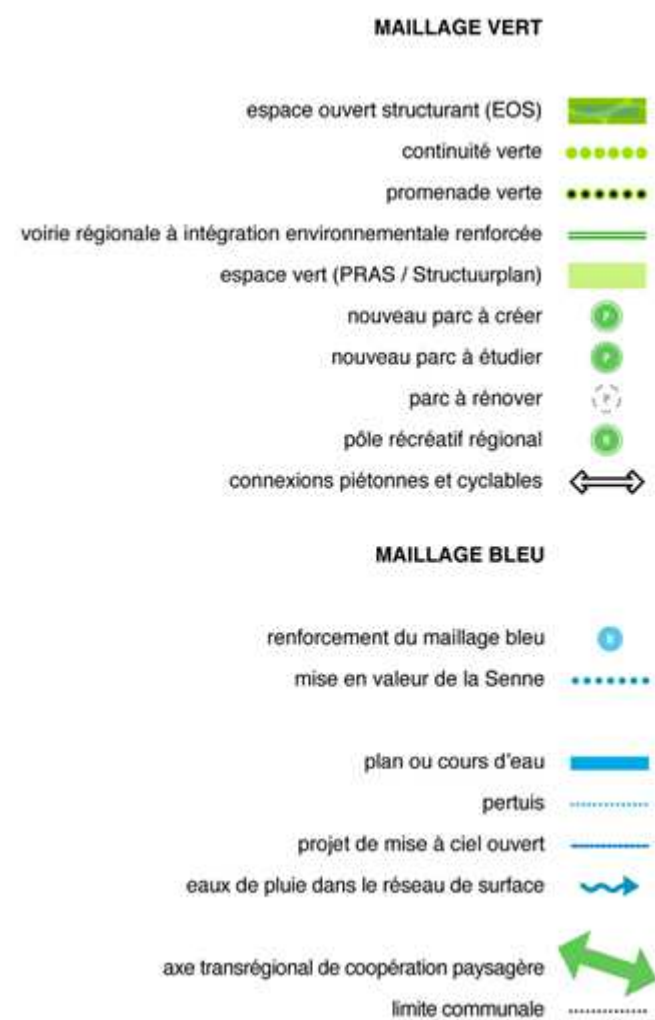
NEDER-OVER-HEEMBEEK

LES JARDINS DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS - PANNENHUIS

L28 BELGICA-JACQUES BREL

ASTRID-CANAL-SENNE



## ETUDE SUR LE MAILLAGE VERT DANS LE CADRE DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PRDD)

### PHASE 2 : VOLET OPERATIONNEL

#### PARTIE 2 : ESQUISSES D'INTENTION

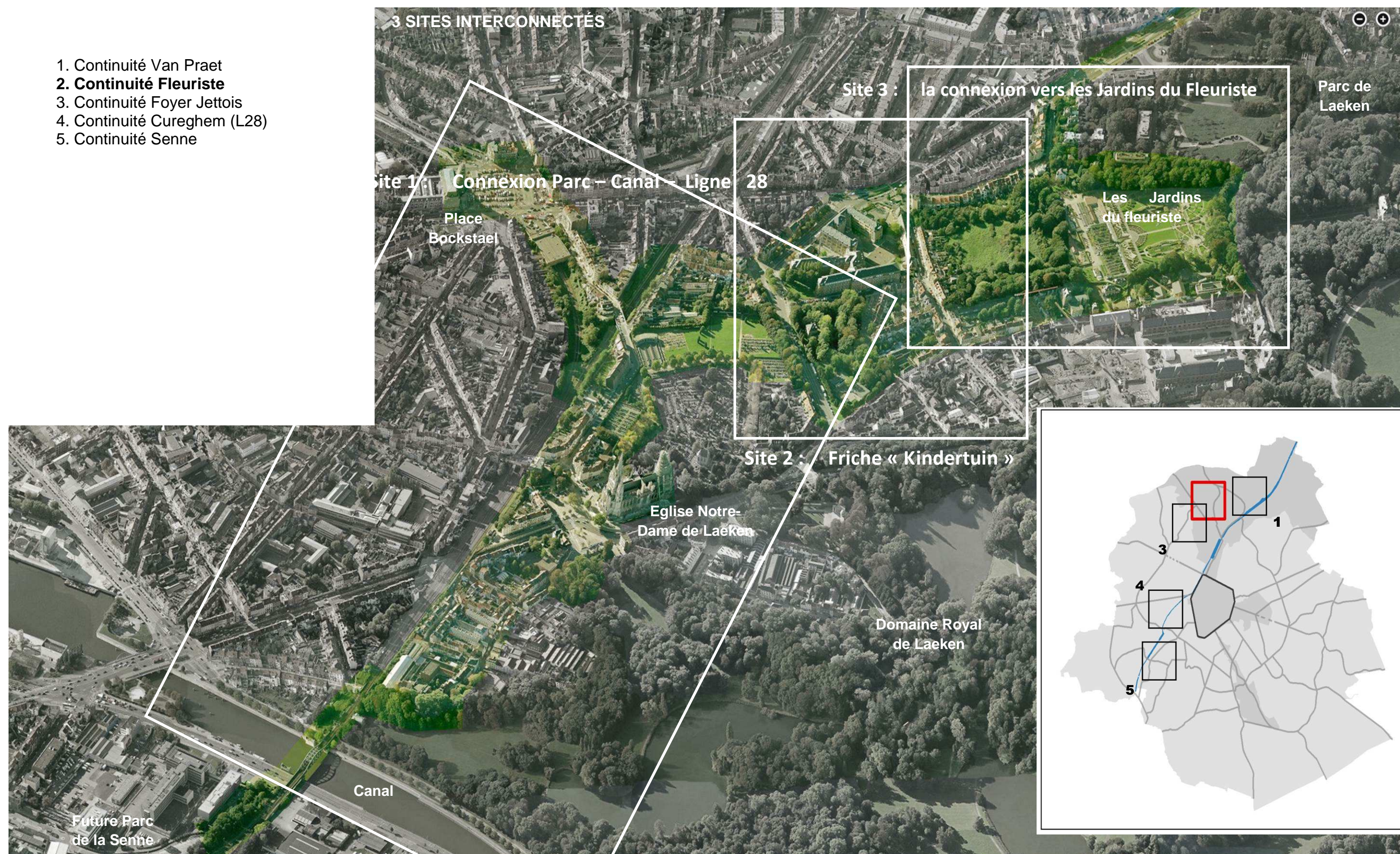
### TABLE DES MATIÈRES

2.	Connexion Bockstael - Parc de la Senne - jardins du fleuriste	5
2.1	Vision globale du tracé du maillage vert	5
2.2	sites d'interventions	6
2.2.1	Site 1 : Connexion Cimetière de Laeken - Place Bockstael (L28) - Canal (Parc de la Senne) .....	6
	<u>Connexion vers le Canal et le Parc de la Senne</u> .....	8
	<u>Connexion vers la ligne de chemin de fer - L 28 - via la Place Bockstael</u> .....	10
	<u>Passage cimetière</u> .....	12
2.2.2	Site 2 : L'espace vert privé du « Kindertuin » et la Rue Draps-Dom.....	14
	<u>L'espace vert du « Kindertuin »</u> .....	14
	<u>Rue Draps-Dom</u> .....	16
2.2.3	Site 3 : La connexion vers les Jardins du Fleuriste .....	18
	<u>La connexion vers les Jardins du Fleuriste via le clos des Perruches</u> .....	20
2.3	Inventaire des propriétés foncières	22
2.4	Aspect économique du projet	23

## L'APPROCHE GÉNÉRALE DU VOLET OPERATIONNEL

## A RETENU 5 SITES D'INTERVENTION

1. Continuité Van Praet
2. **Continuité Fleuriste**
3. Continuité Foyer Jettois
4. Continuité Cureghem (L28)
5. Continuité Senne



## 2. CONNEXION BOCKSTAEEL - PARC DE LA SENNE - JARDINS DU FLEURISTE

### 2.1 VISION GLOBALE DU TRACÉ DU MAILLAGE VERT

Pour ce territoire le maillage vert assure une connexion vers les Jardins du Fleuriste. Ce parc regroupe plusieurs jardins qui méritent d'être fréquentés par un grand nombre de personnes. Ce bel espace vert public devrait être accessible du côté sud (par la rue des Horticulteurs).




L'analyse du tracé (cfr Partie 1) fait apparaître un taux de verdurisation assez faible alors que paradoxalement il existe beaucoup d'espaces verts dans cette zone, peu ou pas accessibles :

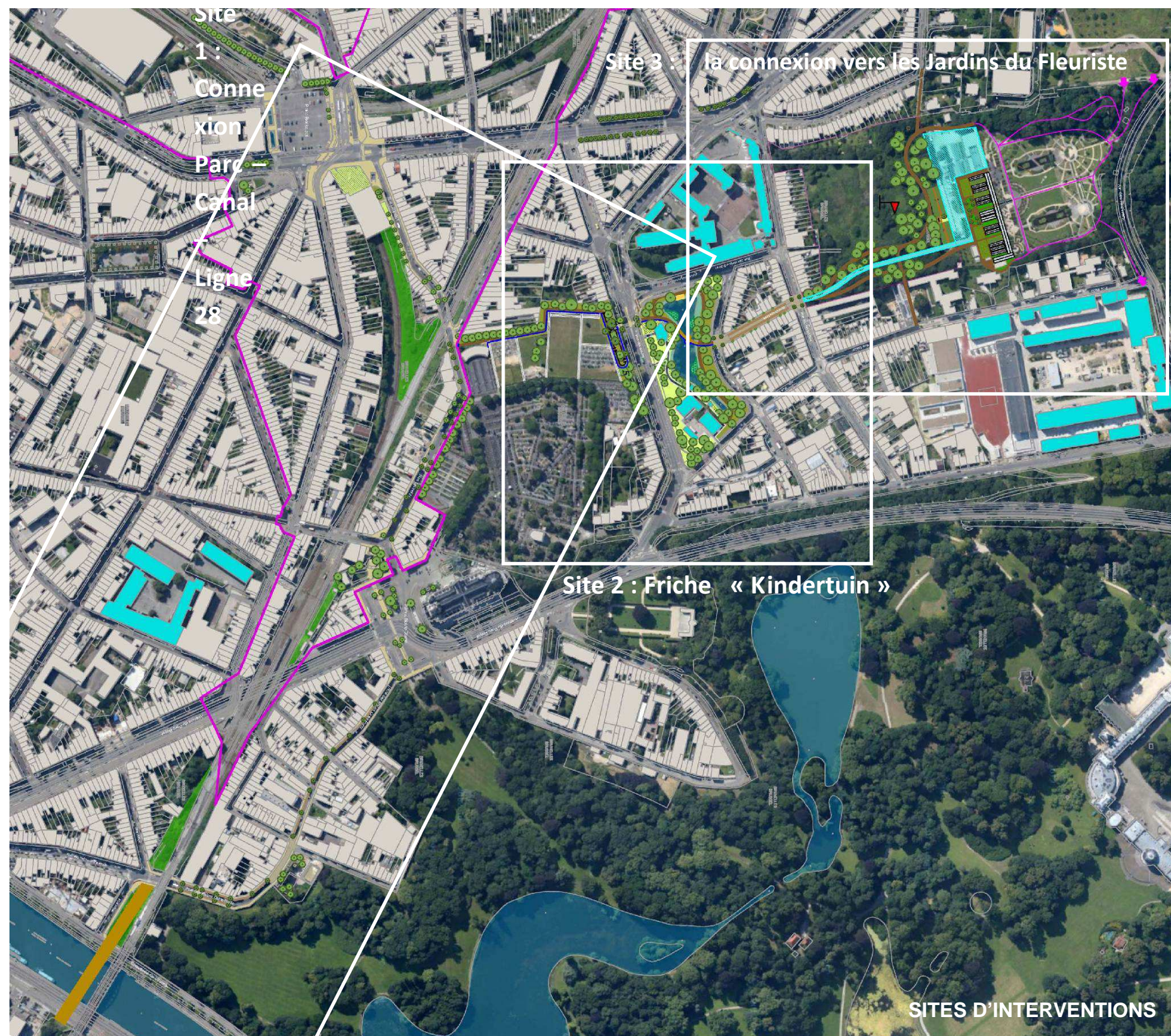
- Talus de chemin de fer ;
- Cimetière de Laeken ;
- Domaine royal ;
- Terrain du CPAS (Clos des Perruches ;)
- Domaine de l'enseignement communautaire (VGC) ;
- Jardins du fleuriste.

L'objectif est d'améliorer **le potentiel récréatif** du tracé en rendant les différents espaces naturels plus accessible aux piétons et cyclistes. La présence des deux écoles, du cimetière et des parcs public montre l'intérêt, même l'importance, de réaliser cet axe récréatif.

Pour la fonction écologique il est important de prévoir un axe fonctionnel de qualité permettant le déplacement des modes doux.

Sur le territoire de Laeken coexiste une grande variété de « milieux naturels ». C'est leur diversité ainsi que leur qualité écologique qui contribuent au développement d'un maillage vert intéressant. Dès lors, il est important de préserver ces milieux d'intérêt biologique et d'interconnecter ce réseau écologique de milieux diversifiés.

Enseignement	
Bâtiment	
CQD Bockstael	



## 2.2 SITES D'INTERVENTIONS

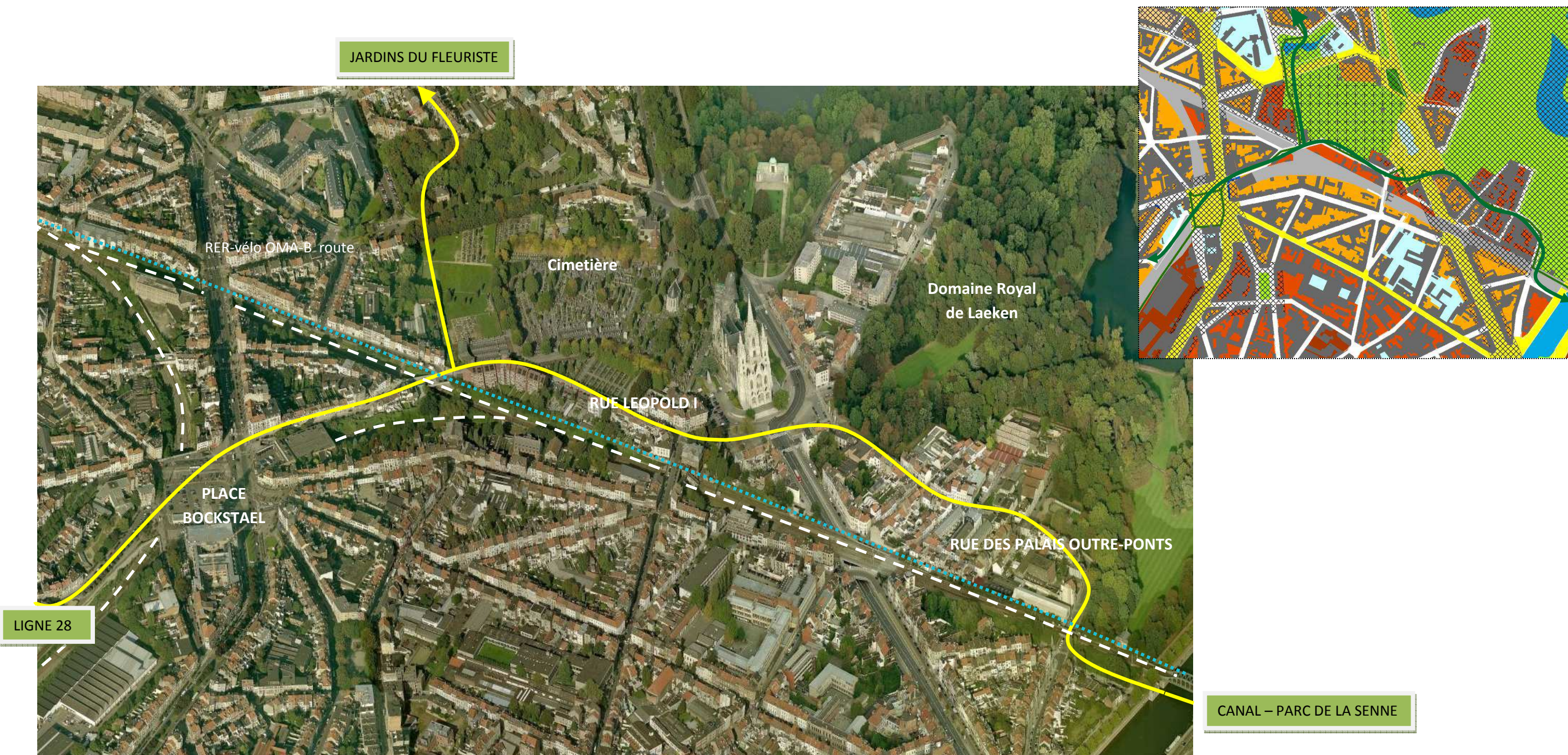
### 2.2.1 Site 1 : Connexion Cimetière de Laeken - Place Bockstael (L28) - Canal (Parc de la Senne)

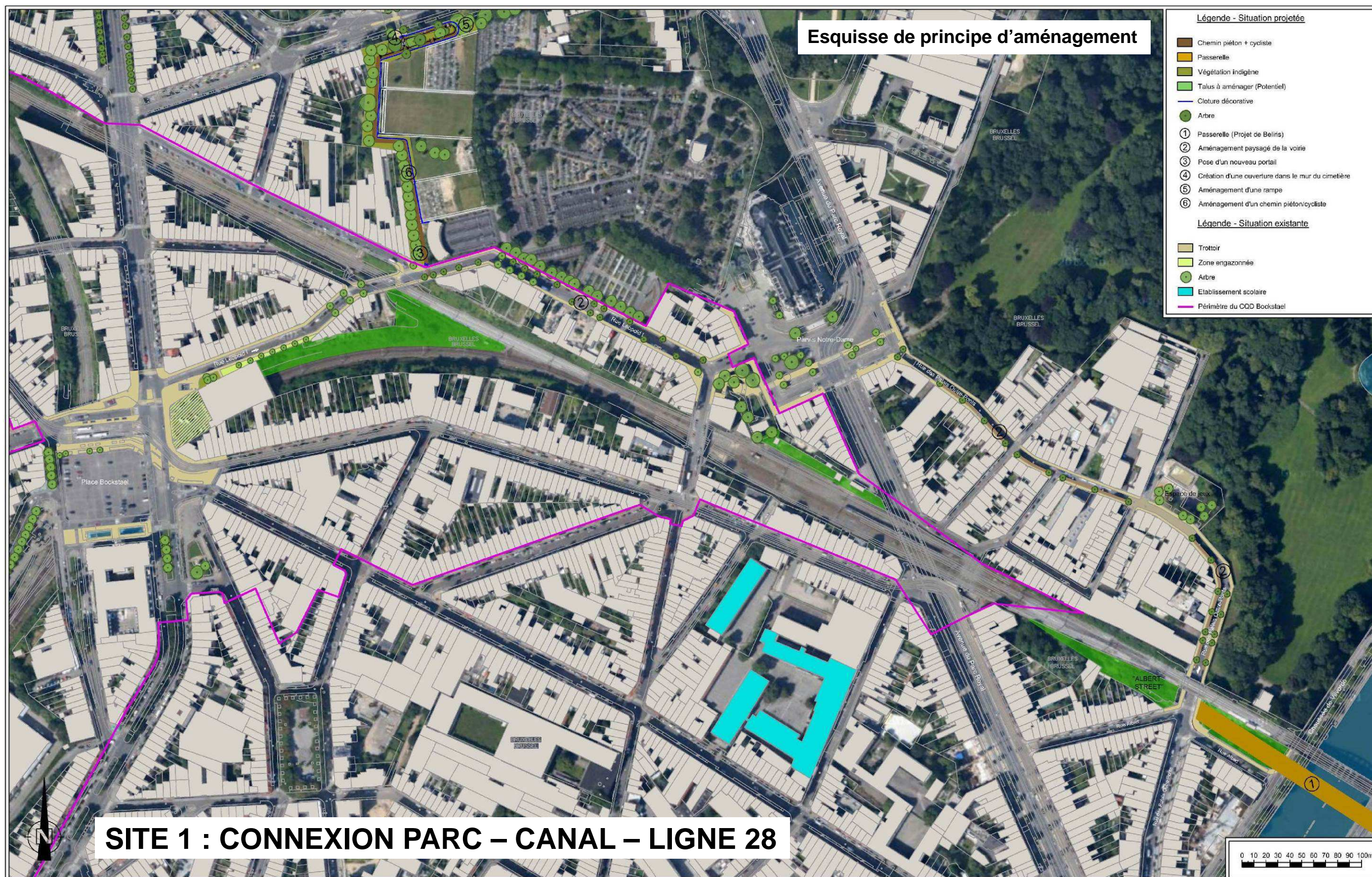
- Connexion vers le Canal et le Parc de la Senne
- Connexion vers la ligne de chemin de fer -L28- via la Place Bockstael
- Connexion vers les jardins du fleuriste – via le cimetière

#### Objectifs de l'aménagement :

Il s'agit d'améliorer, de verdurer les cheminements existants de l'itinéraire et de créer de nouveaux chemins afin d'assurer une connexion entre les trois pôles verts. Ces actions de verdurisation paysagère renforceront le maillage écologique.

Il s'agit aussi de conserver et d'améliorer le potentiel écologique des talus du chemin de fer et d'y développer un RER-vélo.



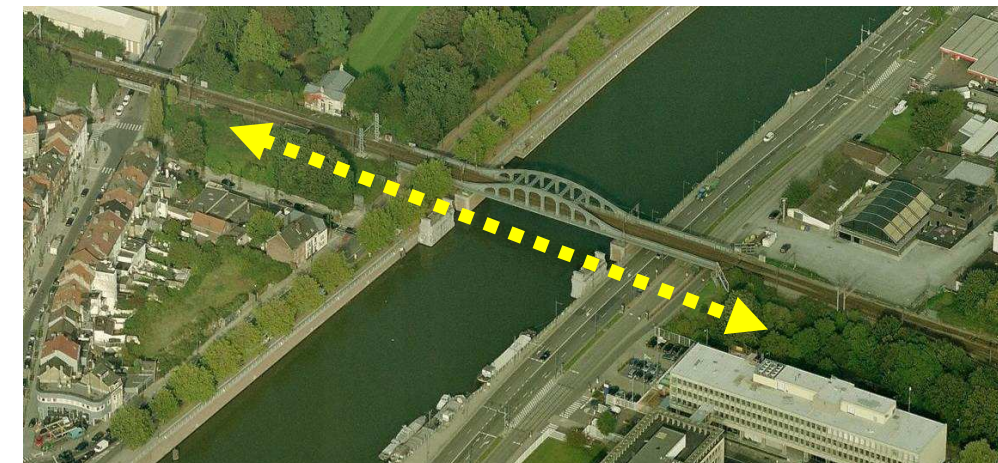


**Connexion vers le Canal et le Parc de la Senne**

▪ **Les talus du chemin de fer**

Le projet de construction d'une future passerelle (continuité du parc de la Senne) permettra par le franchissement du canal (liaison Parc de la Senne – Jardins du fleuriste), d'investir les talus de chemin de fer et d'ouvrir une perspective sur l'église Notre-Dame de Laeken. Le RER-vélo se développera le long du chemin de fer ; l'intégration d'un RER vélo est d'ailleurs prévue dans le cadre du contrat de quartier Bockstael.

Cette connexion, très fonctionnelle destinée à une mobilité douce, donnera accès aux différents pôles d'intérêt (Ecoles, centre commercial, transport en commun et aux futurs quartiers).

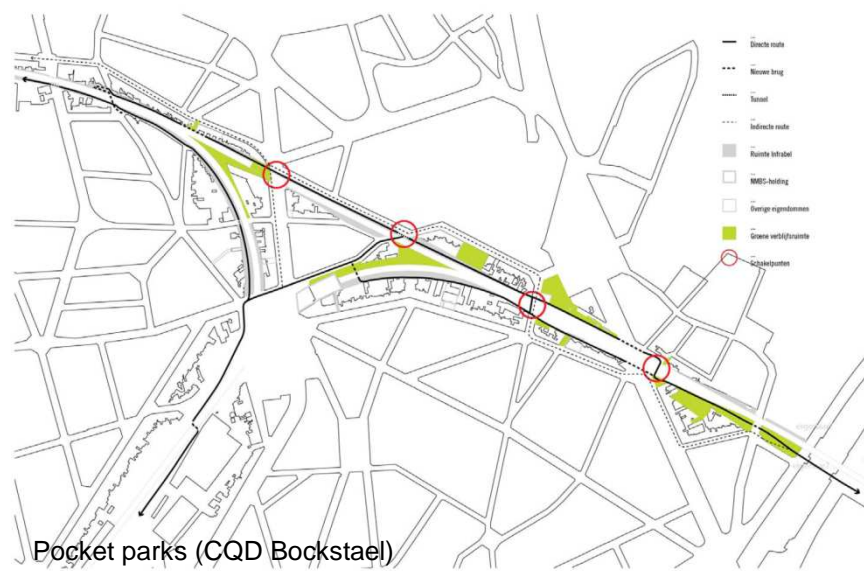
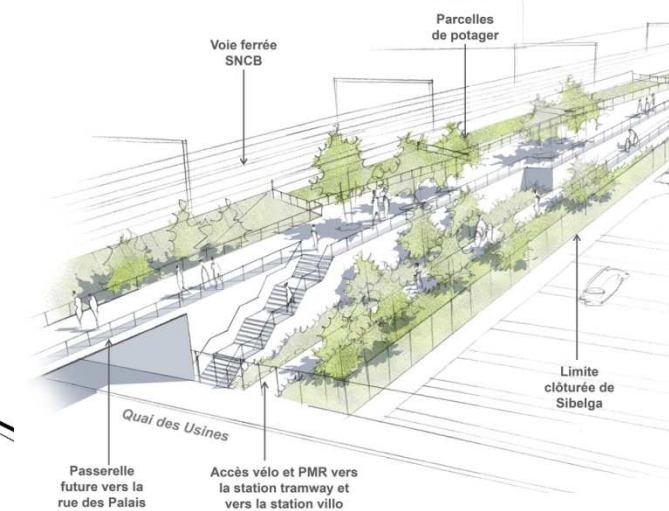


Perspective de la liaison vers le futur parc de la Senne (réf.)

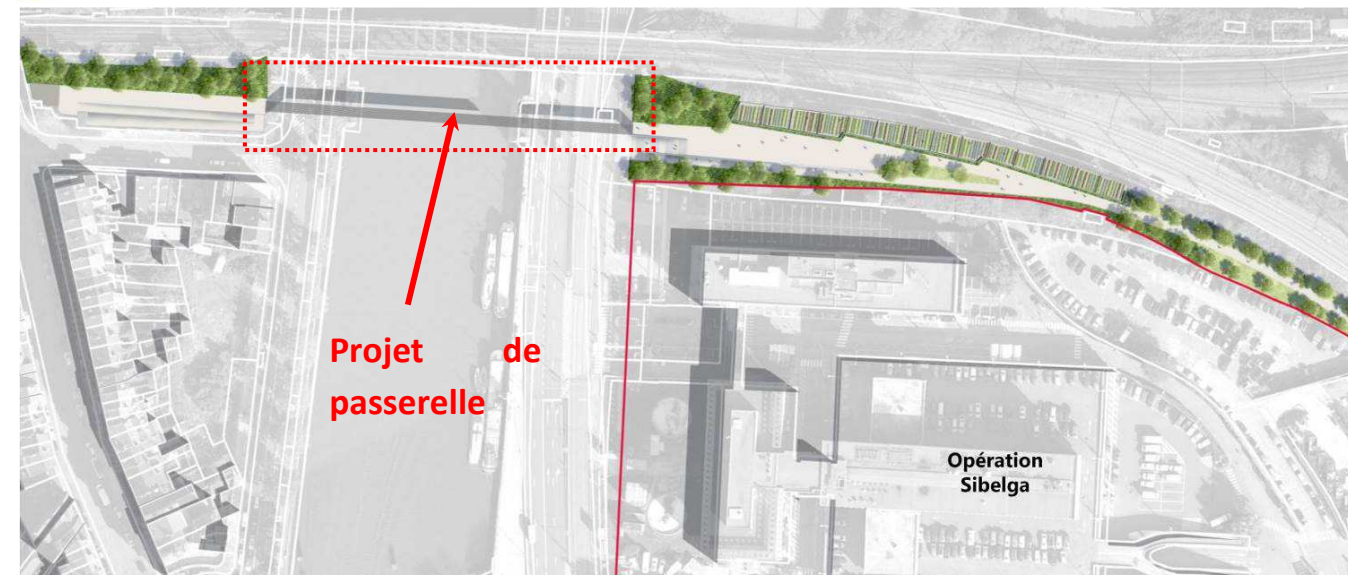


RER Vélo route OMA-B

Images de contrat quartier durable 'Bockstael'



Pocket parks (CQD Bockstael)



Le projet de passerelle devrait être mis en œuvre par Beliris.

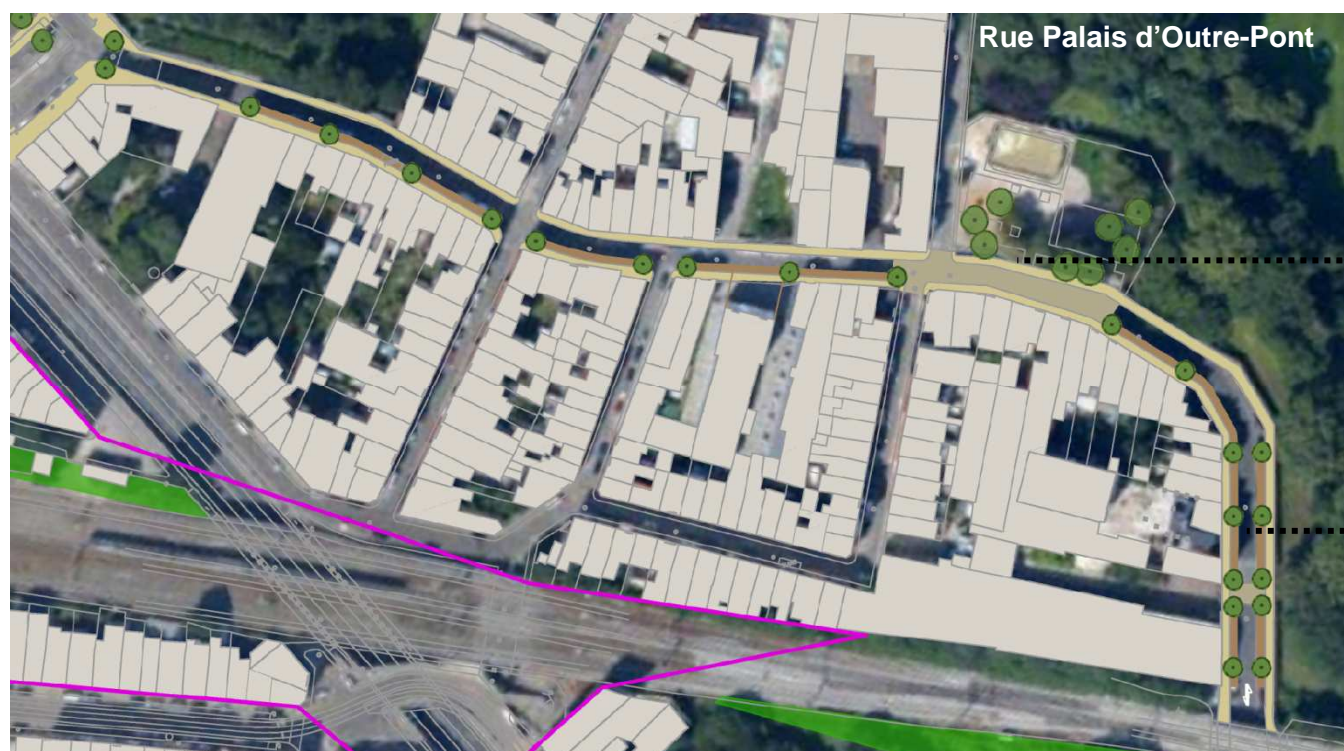


### - Rue des Palais Outre-Ponts et rue Léopold I

Dans la rue Palais d'Outre-Ponts il est envisageable de :

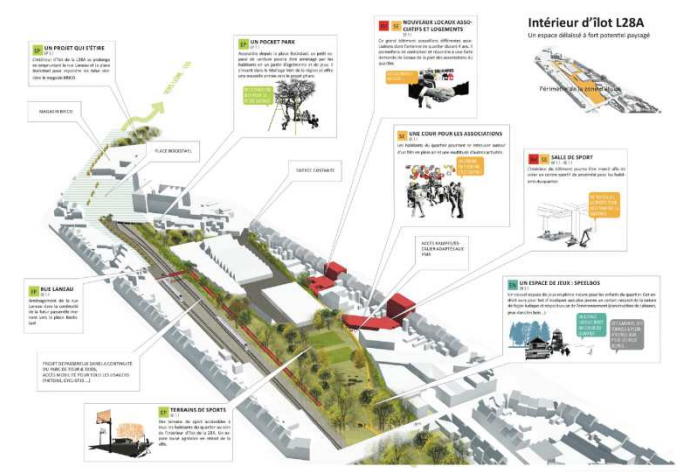
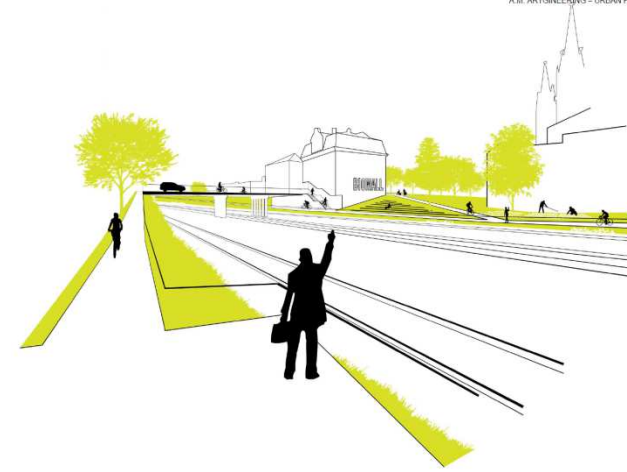
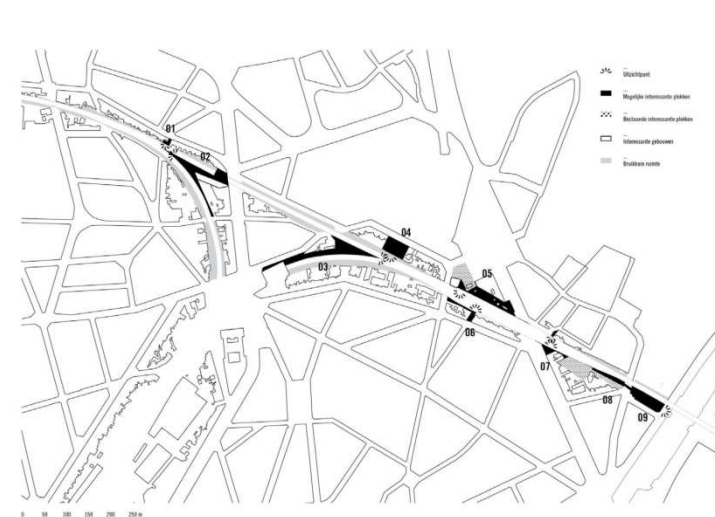
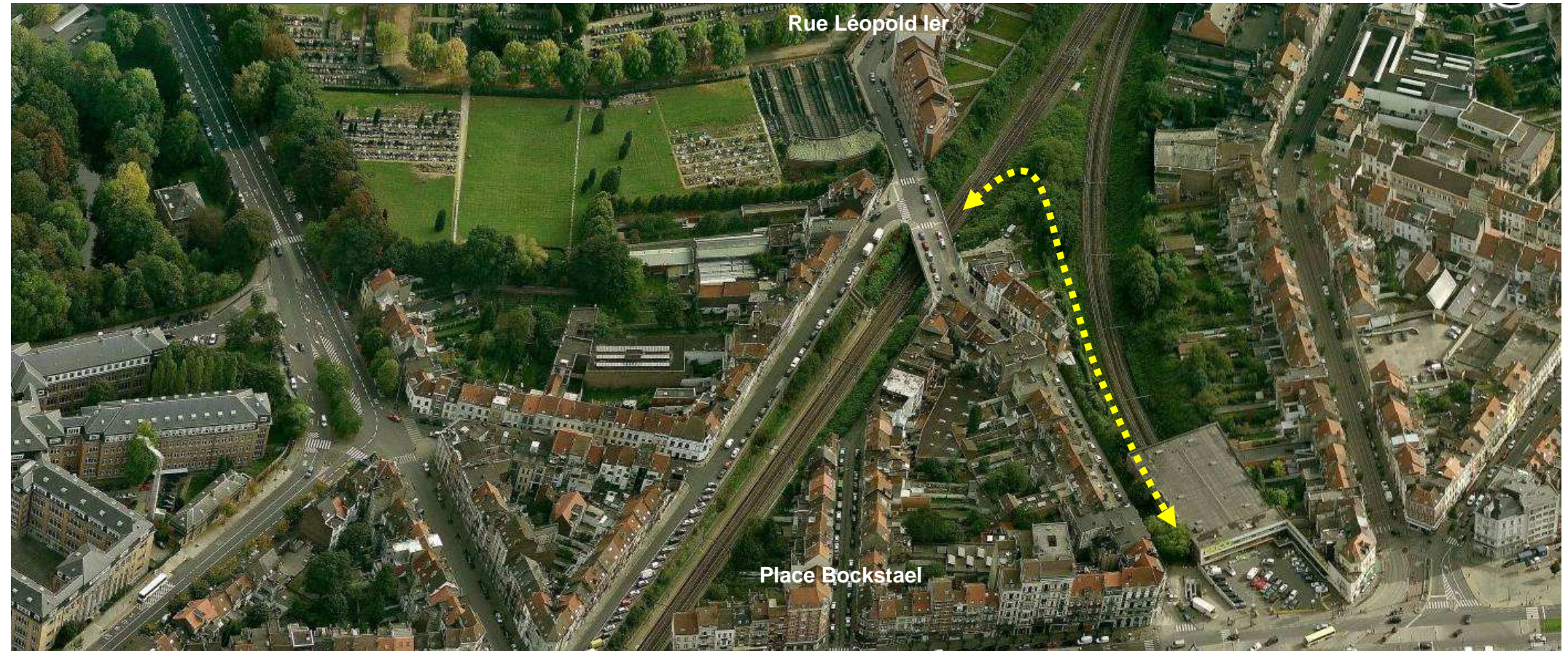
1. Planter des arbres dans les zones de stationnement afin d'assurer une continuité verte ;
2. Aménager un plateau au niveau de la plaine de jeux, afin de réduire l'impact du trafic automobile.

Dans la rue Léopold Ier nous proposons également de planter des arbres dans la zone réservée au stationnement afin d'assurer une continuité verte. L'éclairage devra être adapté à la fonction piétonne de la rue.



**Connexion vers la ligne de chemin de fer - L 28 - via la Place Bockstael**

Le périmètre du Contrat de Quartier Durable de Bockstael intègre les talus du chemin de fer. L'aménagement du talus le long de la rue Léopold Ier tel que proposé dans le cadre du CdQD de Bockstael viendra renforcer le tracé du maillage vert. Une circulation alternative plus paysagère et à l'écart du trafic automobile pourrait être créée le long du chemin de fer qui se connectera à la place Bockstael.



NEDER-OVER-HEEMBEEK

LES JARDINS DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS - PANNENHUIS

L28 BELGICA-JACQUES BREL

ASTRID-CANAL-SENNE

Dans le 2<sup>ème</sup> tronçon de la rue Léopold, les circulations piétonnes et cyclables sont correctement aménagées et complétées par une coulée verte. On pourrait améliorer les plantations en bordure du bâtiment du magasin Brico. (5) Le confort des piétons et l'esthétique de la connexion pourrait être améliorés en minimisant l'impact de la voiture. Nous proposons par exemple, de transformer le parking du brico en un parking plus paysagé.



## Passage cimetière

### Patrimoine funéraire et paysager

Les cimetières sont repris en tant qu'espaces verts au PRAS. Le potentiel de ces espaces est d'ailleurs très important, tant du point de vue écologique, social et patrimonial pour certains d'entre-eux.

Dans la partie « Volet planologique » des objectifs avaient été définis en ce sens :

- Rendre les cimetières plus accessibles, traversables et perméables ;
- Augmenter leur attractivité pour rassembler les gens dans une ambiance calme et sereine issue des aménagements paysagers mais aussi de la fonction du lieu (environnement naturel, végétation et art funéraire) ;
- Transformer certains cimetières en espaces paysagers en y intégrant des lieux de promenade agréable avec des zones de repos ;
- Favoriser la verdurisation des cimetières ;
- Améliorer la gestion de ces espaces par l'application de mesures de gestion écologique.

Aujourd'hui le cimetière de Laeken, appelé « père Lachaise bruxellois », nous invite à la promenade à travers l'histoire de notre pays en raison de la notoriété des personnalités qui y reposent. Le cimetière est un endroit singulier qui participe au paysage quotidien des habitants.

Cependant l'accès au cimetière est limité car il existe deux portes d'entrées côté est. L'une au niveau du parvis de l'église et l'autre latérale, accessible par la rue des Artistes. Le cimetière est ouvert au public uniquement pendant les heures d'ouvertures. La proposition de créer un passage à l'arrière du cimetière permettra de donner un nouvel accès côté ouest.

L'objectif serait de connecter le cimetière à cet itinéraire du maillage vert en le mettant également en relation avec les éléments du paysage qui l'entoure. Deux nouvelles entrées seraient créées (l'une située rue des Artistes et l'autre située rue Léopold I) aux extrémités d'un passage qui serait aménagé à l'arrière du cimetière. Le passage permettrait de redécouvrir cet espace et d'augmenter son attractivité, tout en assurant sa sécurité et son contrôle social (vandalisme, faits de délinquance,...). Ce dernier point est d'ailleurs un point sensible et difficile à gérer au sein de la commune, le cimetière subit beaucoup de dépravations et nous souhaitons en créant ce passage renforcer le contrôle social et de cette façon limiter le vandalisme.



### Le chemin traversant le cimetière renforcera le tracé du maillage vert vers les jardins du fleuriste

L'aménagement proposé ouvre la porte à une nouvelle utilisation de l'espace et un nouveau regard sur le cimetière.

#### Description de l'aménagement :

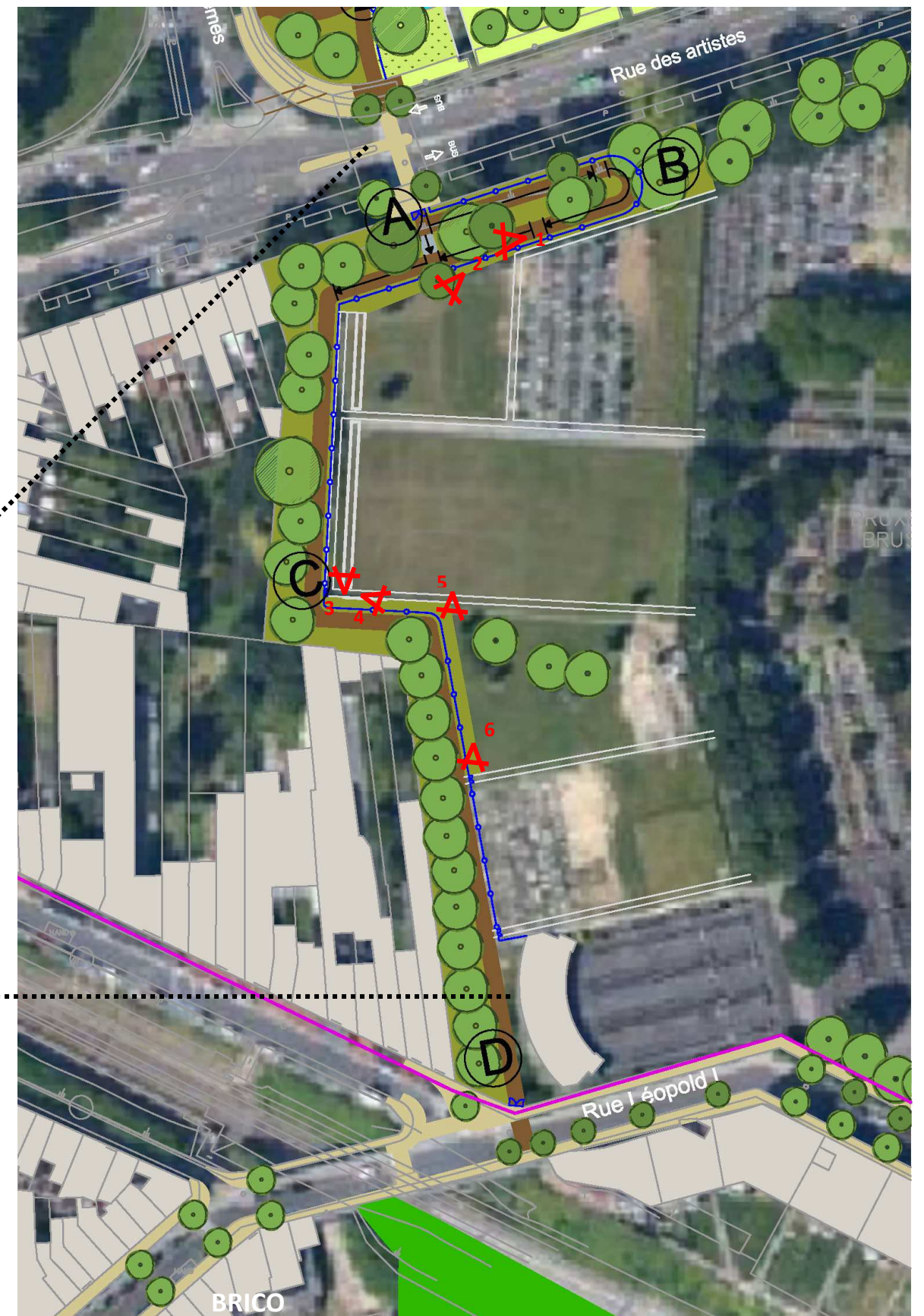
- (A) Une percée dans le mur afin de créer une entrée par la rue des Artistes. Un portail serait placé afin d'avoir une entrée accueillante.
- (B) Un jeu de rampes et de marches d'escalier serait aménagé afin de franchir le talus.
- (C) Un chemin de promenade serait créé afin d'assurer le passage à l'arrière du cimetière.
- (D) Récupération de l'accès de secours existant côté rue Léopold I.



Nouvel accès à créer rue des Artistes



Accès existant rue Léopold I



## 2.2.2 Site 2 : L'espace vert privé du « Kindertuin » et la Rue Draps-Dom

### ▪ L'espace « kindertuin »

#### Objectifs :

1. L'aménagement d'un lieu de promenade et de détente (connexion maillage vert).
2. La valorisation de l'espace pour l'éducation des jeunes à l'environnement.
3. La réhabilitation du plan d'eau.
4. L'amélioration et la mise en valeur de la fonction écologique particulièrement représentée sur ce tracé.

### ▪ Rue Draps-Dom

#### Objectifs :

- Transformation de cette voirie locale en zone résidentielle (zone 20).



Connexion vers le cimetière



Rue Draps-Dom

## L'espace vert du « Kindertuin »

### Contexte historique et existant

Le jardin et le complexe de l'enseignement communautaire borde la rue des Artistes entre la rue des Chrysanthèmes et la rue Médori. Il comprend une crèche, une école primaire et maternelle, et deux établissements secondaires.

Les principaux bâtiments ont été construits entre 1925 et 1938 et l'étang date de 1918. L'école maternelle et la crèche se trouvent du côté de la rue Médori. L'ancien jardin devenu une zone boisée impraticable par manque d'entretien comporte un grand étang. Son état déplorable résulte de l'absence d'entretien et d'une couverture végétale trop dense.



Carte Bruciel – 1935



Carte Bruciel - 1953

### Maillage vert et bleu étroitement lié

L'espace vert du « Kindertuin » s'inscrit dans le tracé du maillage bleu, plus précisément dans le tracé de la vallée du Molenbeek où le maillage vert et bleu sont étroitement liés. Ce site mérite d'être protégé et réhabilité autant pour son intérêt paysager, que pour la biodiversité de la faune et de la flore présente sur le site.

Sur le tracé du Molenbeek, l'idée est d'assurer la continuité de ce dernier jusqu'à ce qu'il se déverse dans la Senne, en alimentant au passage l'étang du « Kindertuin » et les étangs du Domaine Royal. Il faudra bien sûr veiller à assainir les eaux d'écoulements.



Dans cette vision à grande échelle, la préservation de l'espace vert du 'Kindertuin' et son réaménagement renforcera d'une part le tracé du maillage vert et d'autre part le tracé du maillage bleu.

### Description de l'aménagement de cet espace vert 'Kindertuin'

#### Objectif :

- Créer un jardin naturel éducatif pour les écoles maternelles, primaires et secondaires + grand public.
- Le projet propose d'aménager un terrain de découvertes et d'expériences pour sensibiliser les enfants et les visiteurs à la préservation de la nature (faune et flore) en milieu urbain, sur base d'un modèle concret et actif de restauration et de gestion de la nature avec une participation éventuelle des écoles.

⇒ Les enfants seront confrontés directement avec le biotope en milieu semi-naturel et seront impliqués dans la gestion et la protection du site.

- Revitalisation de l'étang : Curage et réaménagement des berges. L'abattage de certains arbres (sélectionnés par un expert) augmentera la quantité de lumière reçue par l'étang.
- Aménagement des nouveaux cheminements avec zones de repos (Autour de l'étang, à travers les parties boisées et les prairies de fauches, etc...).
- Aménagement d'une passerelle et d'un ponton pour l'observation du milieu aquatique.
- Ouverture de l'espace vert sur la rue des Chrysanthèmes.
- La pose d'une clôture éventuelle séparant le site en deux parties. Une partie ouverte au public et une autre réservée aux écoles.

La zone boisée sera éclaircie. La végétation envahissante sera supprimée. Les nouvelles espèces proposées pour l'aménagement du site seront indigènes et bien adaptées aux conditions du site.

#### Exemples d'aménagement

La valorisation didactique se fera par l'intermédiaire de panneaux présentant par exemple chaque micro-milieu du site, détaillant l'historique du site, de l'étang, l'intérêt pour la faune et la flore, les mesures de gestion du site, le rôle d'un étang, la qualité de l'eau, les communautés spécifiques d'une prairie, d'une friche, d'une zone boisée,...



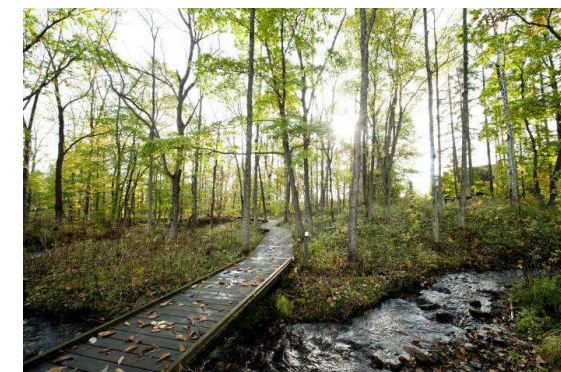
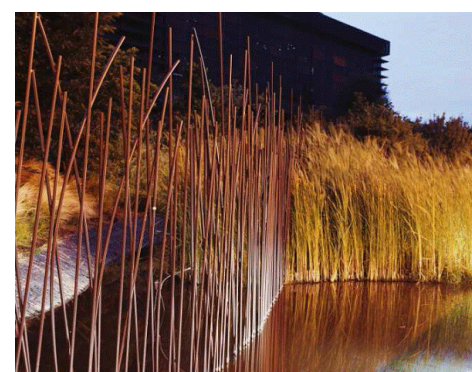
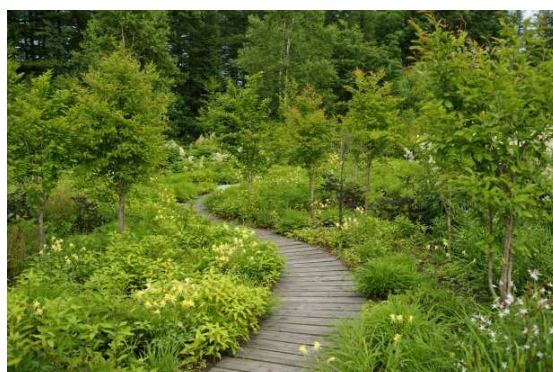
#### Rue Draps-Dom

#### **Opter pour une mobilité douce en changeant le statut de la voirie en zone de rencontre (zone 20)**

Afin d'améliorer et de renforcer la connexion du maillage vert de l'itinéraire vers les jardins du Fleuriste (Maille entre espace « Kindertuin » et espace « Clos de perruches »)

#### Description :

- L'aménagement d'une zone de rencontre arborée traitée de plain-pied permettrait de rendre l'espace aux piétons tout en tolérant la circulation lente des véhicules. Il faudra compléter l'aménagement en renouvelant l'éclairage public. Un confort visuel pourra être assuré par l'obtention de niveaux d'éclairage adaptés à la fonction de la voirie, une lumière diffusée de manière homogène et un éblouissement maîtrisé.
- L'aménagement d'un plateau au niveau des carrefours pourrait conforter et sécuriser la traversée des piétons rue des Horticulteurs et rue de Vrière.





NEDER-OVER-HEEMBEEK

LES JARDINS DU FLEURISTE

FOYER JETTOIS - PANNENHUIS

L28 BELGICA-JACQUES BREL

ASTRID-CANAL-SENNE



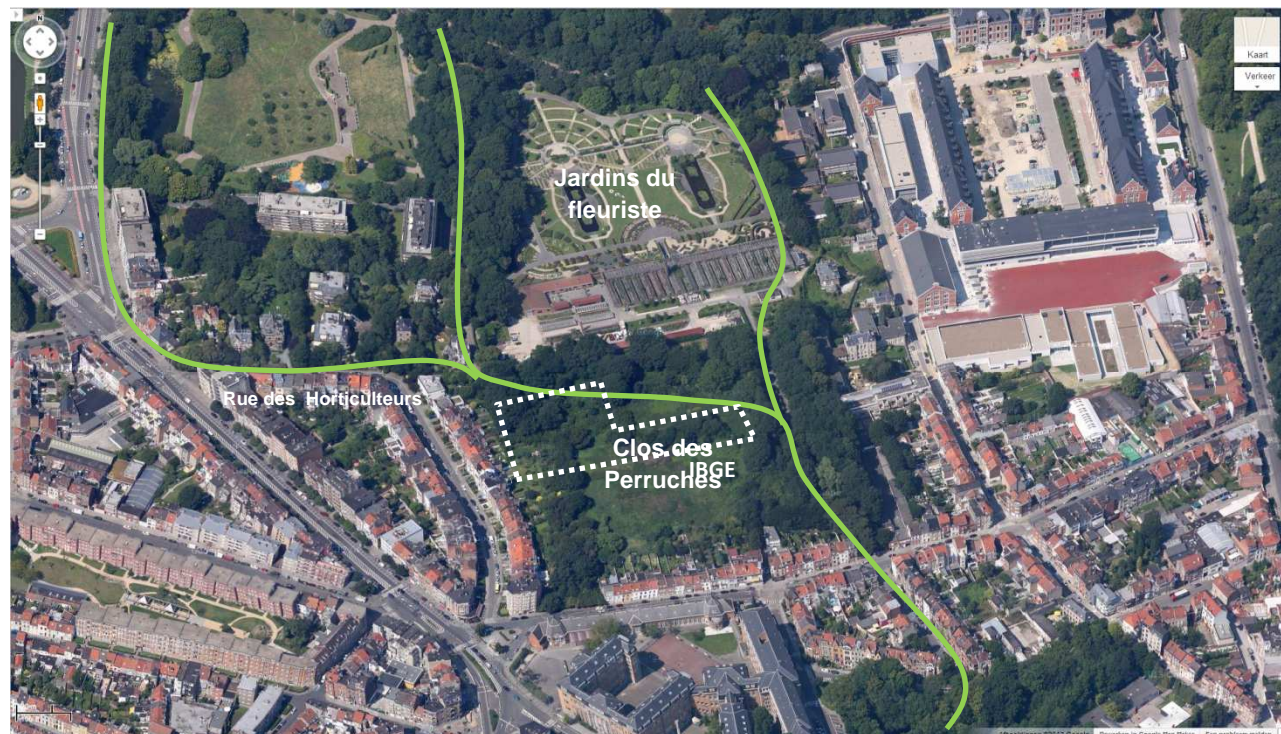
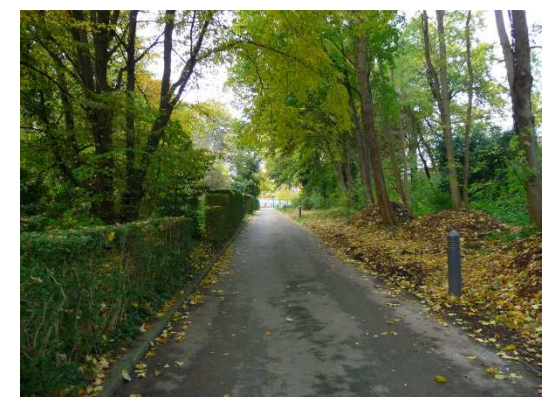
### 2.2.3 Site 3 : La connexion vers les Jardins du Fleuriste

Aménager une connexion entre les Jardins du Fleuriste et le jardin 'Kindertuin' en traversant le clos des perruches et la section des jardiniers de Bruxelles Environnement de Laeken.

#### Contexte existant

Le terrain composé d'anciennes serres fait partie de l'ensemble des parcs et jardins royaux, propriété de la donation royale. Afin de rendre public l'ensemble de ces jardins (jardin colonial, parc Sobieski et Jardins du Fleuriste) public, Bruxelles Environnement est devenu gestionnaire du site. Cependant le terrain au sud des Jardins du Fleuriste se dégrade, les serres sont très abimées. A côté des installations de Bruxelles Environnement, il existe un chemin d'accès rue des Horticulteurs qui leur est réservé. Le chemin est situé sur le terrain constructible « Clos des perruches » appartenant à la Ville de Bruxelles

Dans le cadre du maillage vert il serait intéressant de récupérer une partie de ce terrain afin de créer une connexion verte vers les Jardins du Fleuriste, en sauvegardant au maximum le potentiel écologique de ce site en friche.

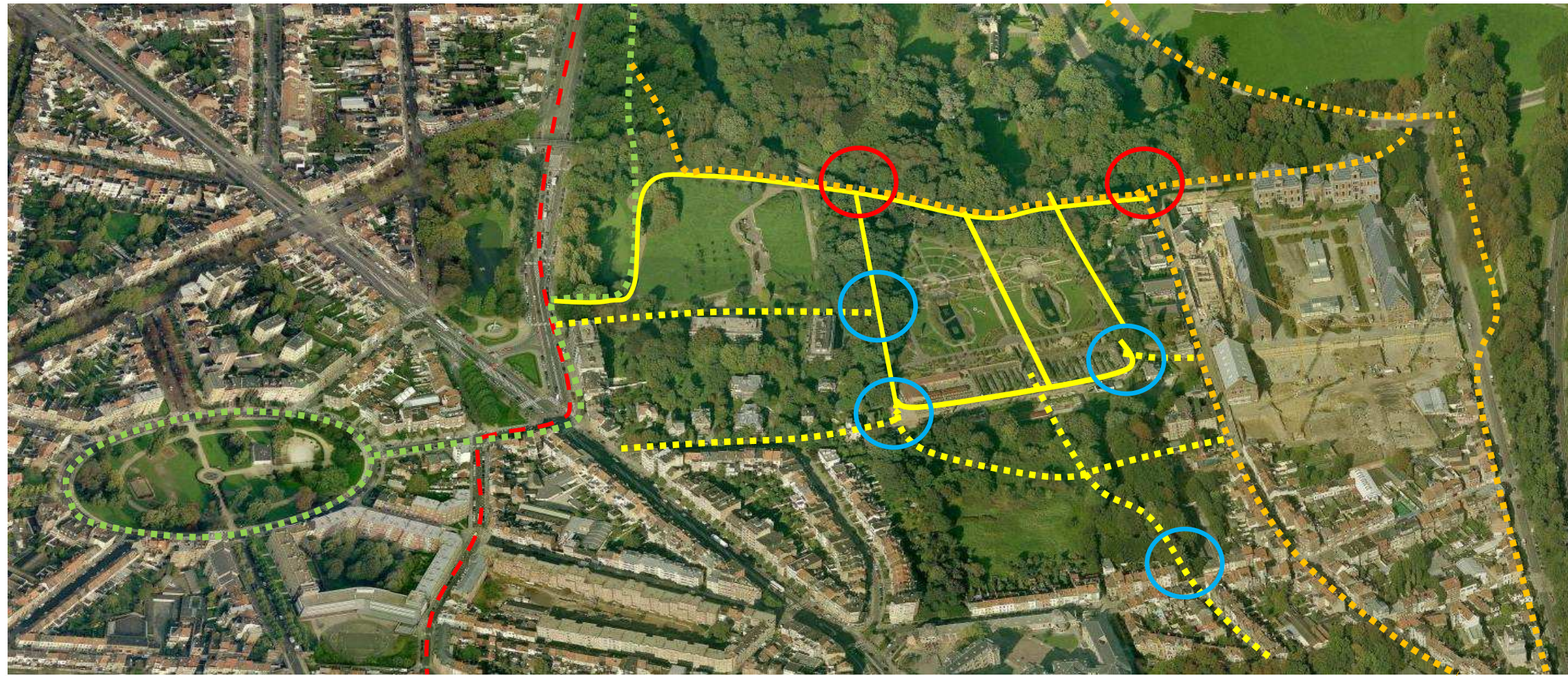


**Objectifs de l'aménagement**

- La création d'une connexion au Sud des Jardins du Fleuriste via le clos des Perruches ;
- La rénovation des serres à l'abandon sur le site de Bruxelles Environnement afin de le rendre partiellement accessible au public ;
- La sauvegarde et la transformation d'une partie du terrain « Clos des perruches » actuellement en friche en un agréable espace vert.



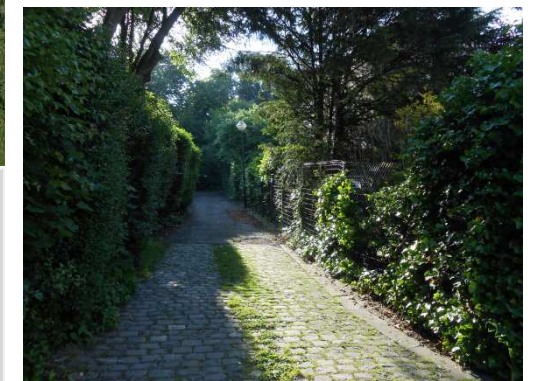
3 nouvelles entrées seront accessibles au public



Par l'escalier latéral côté est



Par l'escalier central



Par la rue du Mont Saint-Alban côté ouest

- - - Promenade verte
- - - Promenade des parcs royaux (annexe à la PV)
- Maillage vert : circulation existante
- - - Maillage vert : circulation à créer
- - - Itinéraire cyclable régional
- Entrée existante
- Entrée à créer

## L'espace des serres IBGE

### Description de l'aménagement

- A. L'accès au site via le grand escalier provenant des Jardins du Fleuriste.
- B. La restauration de la galerie.
- C. La reconstruction de serres.
- D. L'aménagement d'espaces potagers de rencontre en bordure du site.



Une partie des serres pourrait être reconstruite



La galerie sera restaurée en un jardin couvert

## La connexion vers les Jardins du Fleuriste via le clos des Perruches

Actuellement, la Ville de Bruxelles souhaite y construire 75 logements, une école pour 670 élèves, une salle de sport ainsi que d'autres infrastructures de loisirs sur le site « Clos des Perruches ». Un appel d'offre a été lancé.

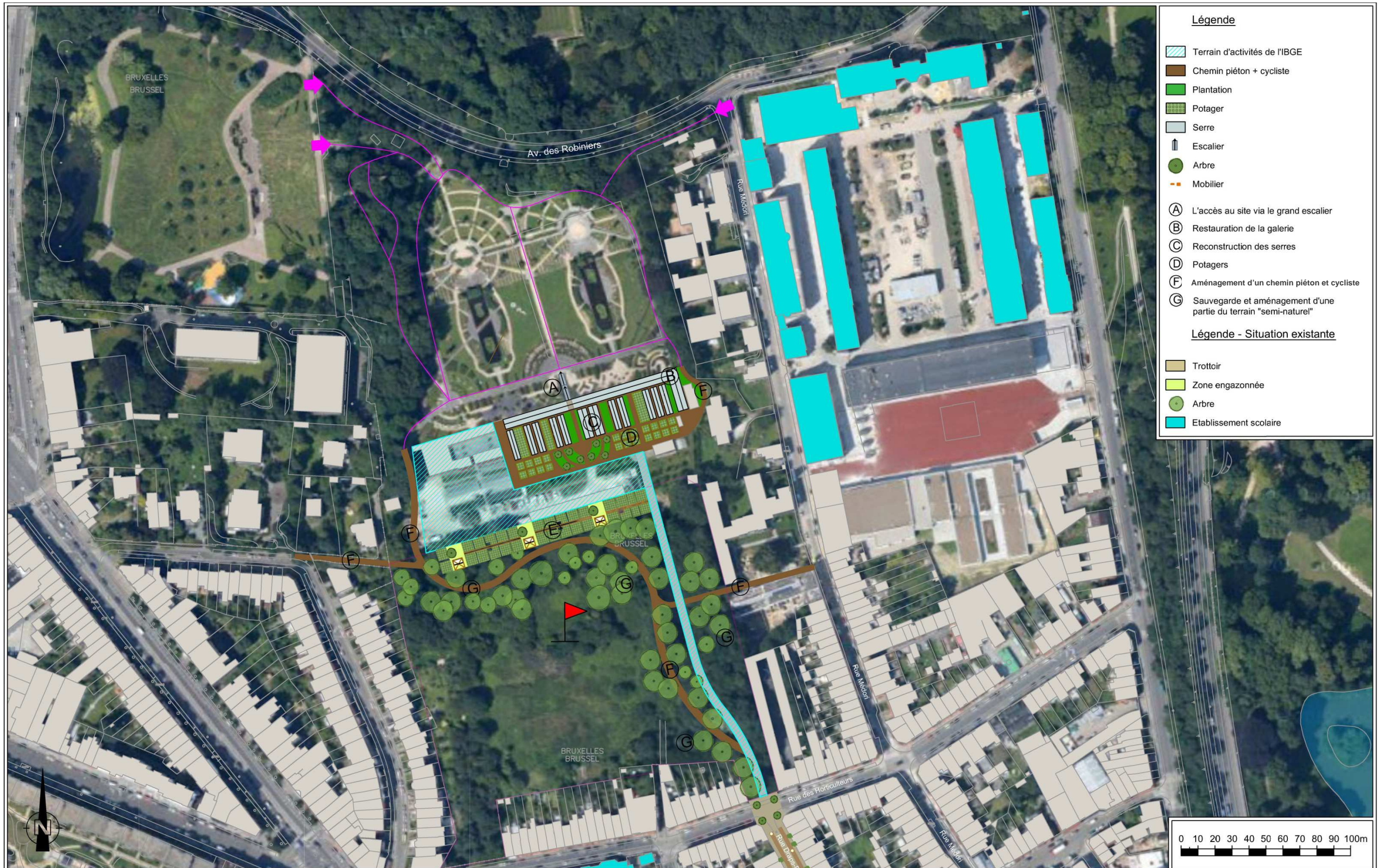
Le rôle du maillage vert est d'assurer avant tout la connexion aux Jardins du Fleuriste mais également de préserver une partie de ce site semi-naturel.

### Description de l'aménagement

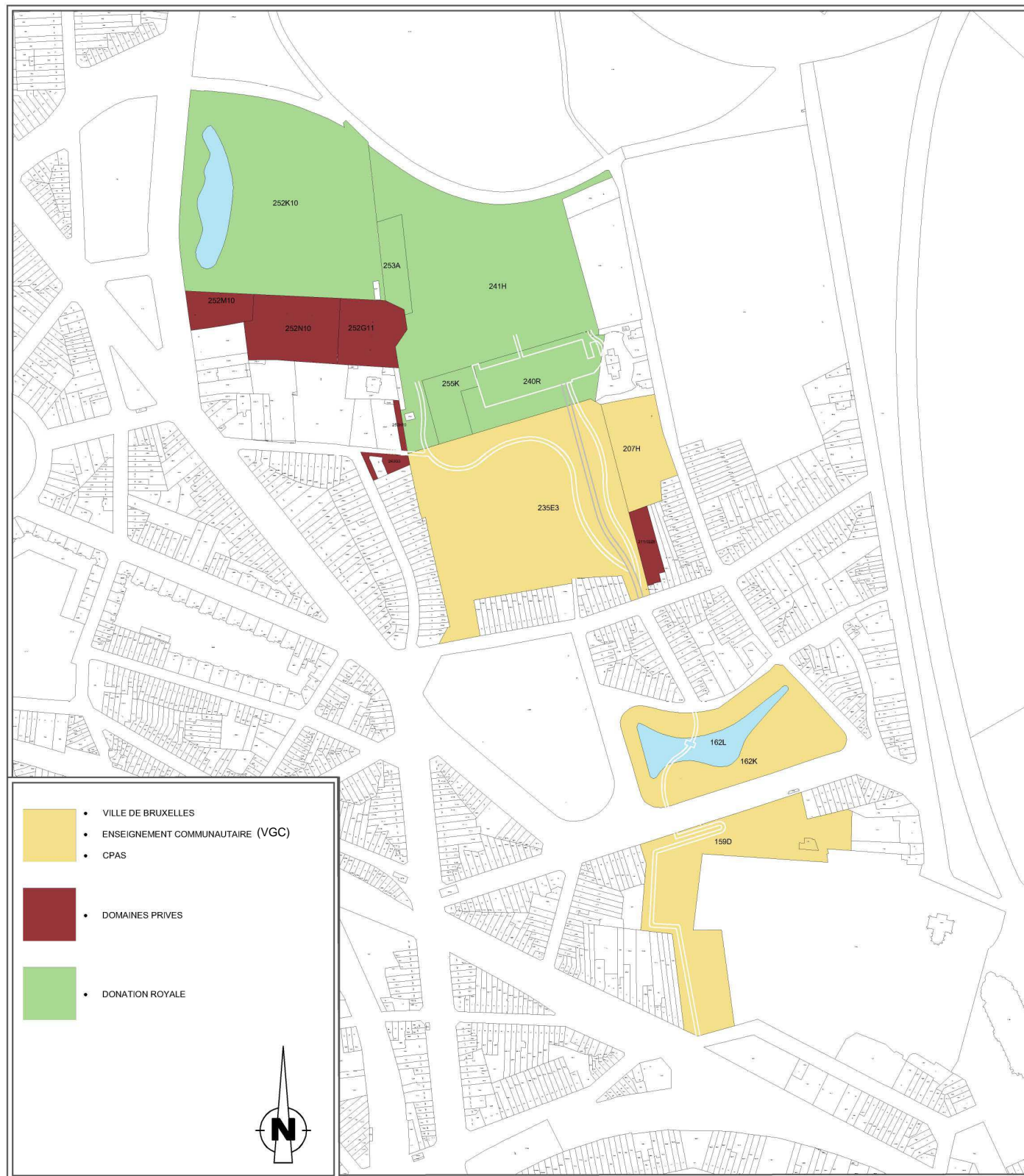
- E. La conservation et le développement de l'espace potagers situé à l'arrière du site de Bruxelles Environnement. Actuellement, l'espace des potagers est géré par le home Médori. L'espace est agrémenté de quelques arbres fruitiers et d'arbustes à baies.
- F. L'aménagement de circulations piétonnes et cyclables indépendantes de l'accès de service actuel de Bruxelles Environnement.
- G. La sauvegarde de la végétation existante de part et d'autre de la nouvelle circulation qui sera créée, en veillant à supprimer les espèces invasives au profit du développement d'espèces indigènes. La plantation d'arbustes pourrait étoffer les massifs existants et l'installation de mobilier et d'éclairage agrémenterait la promenade.



Espace potager à l'arrière du site de Bruxelles Environnement

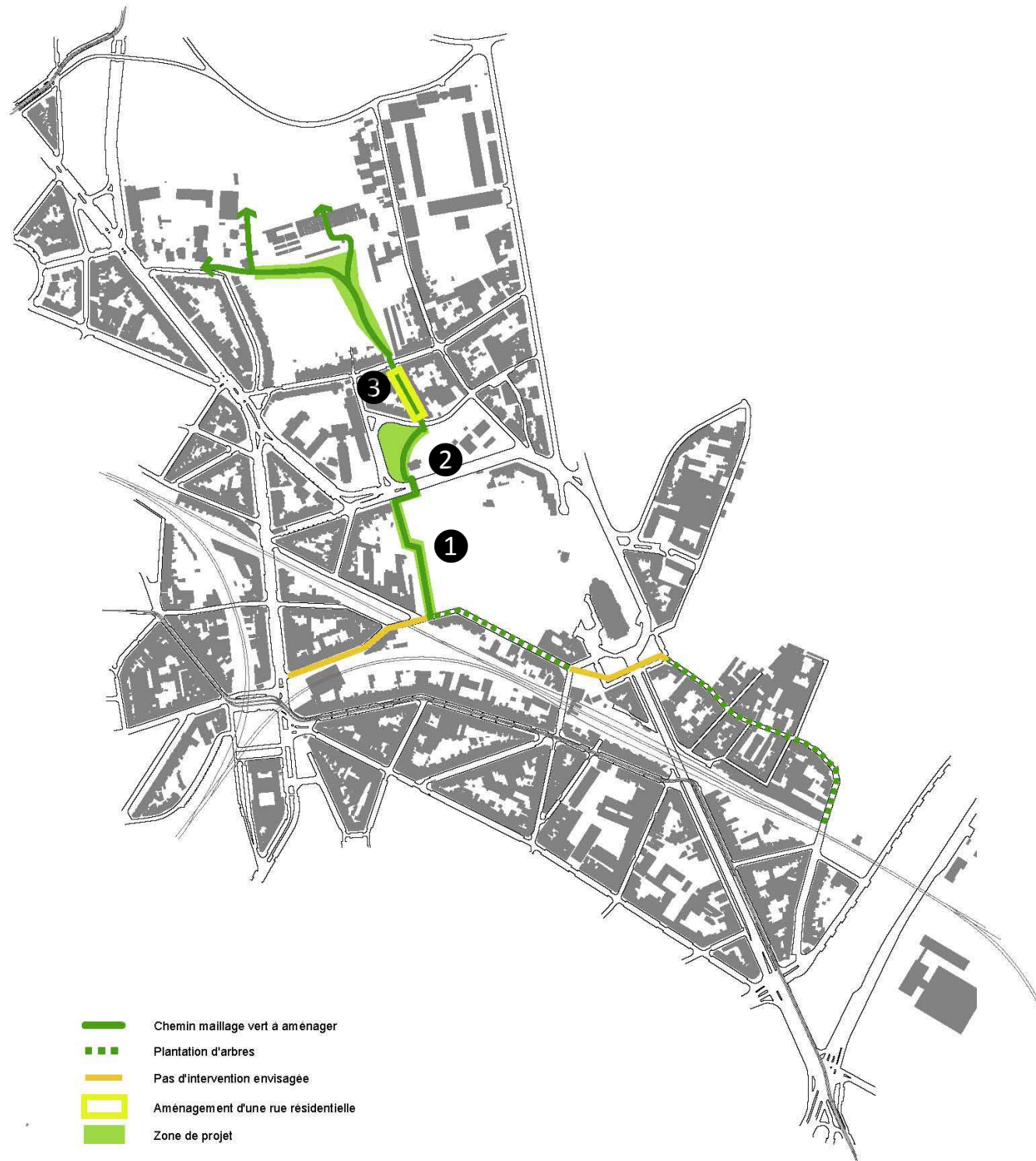


## 2.3 INVENTAIRE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES



Parcelles	Propriétaires	
159 D	Domaine de la ville de Bruxelles	
162 K	Domaine de l'enseignement communautaire	
162 L	Domaine de l'enseignement communautaire	
207 H	Domaine du centre public d'actions sociale de Bruxelles	
235 E 3	Domaine du centre public d'actions sociale de Bruxelles	
211/02 Z 8	Garage Maes	
243 G 3	Société/I THINK, I GOT IT Van Biesen, Paul Cecile et Del Truco, Helene Erna	
252 H 10	De Masmaeker, Patrick Philemon et De Cooman, Katarina Alma Veys, Chantal Zoe	
252 M 10	De Wee, Luc Johan en rechthebbenden	
252 N 10	Dhe'lbb-Lamote, Eugene Jean et ayants droit	
252 G 11	Lepoutre-Dumoulin, Jacques Franz en rechthebbenden	
240 R	Domaine de la region de Bruxelles-Capitale-Biens gerés par la régie foncière de Bruxelles-capitale	
241 H	Domaine de l'Etat-Biens gerés par la donation royale	
252 K 10	Domaine de l'Etat-Biens gerés par la donation royale	
253 A	Domaine de l'Etat-Biens gerés par la donation royale	
255 K	Domaine de l'Etat-Biens gerés par la donation royale	

## 2.4 ASPECT ÉCONOMIQUE DU PROJET



- Aménagement circulation piétonne
- Plantation d'arbres
- aménagement des croisements

## Dimensions :

- Longueur : 880 m
- Largeur : 5 m
- Surface : 4400 m<sup>2</sup>
- Nombre d'arbres à plantées : 42

4400 m<sup>2</sup> x 125€ = 550 000€  
40 arbres X 1000€ = 40 000 €

## SOUS TOTAL

550.000€ + 40.000€ = 590.000 €

**1 LE CHEMIN TRAVERSANT LE CIMETIERE**

## Détails :

- Aménagement des entrées
- Construction d'un escalier et d'une rampe

## Dimensions :

- Surface : 3 500 m<sup>2</sup>

## SOUS TOTAL

3.500 m<sup>2</sup> X 200€ = 700.000 €

**2 L'ESPACE PUBLIQUE DU 'KINDERTUIN'**

## Détails :

- Aménagement d'un espace naturel
- Revitalisation du plan d'eau, réaménagement des berges
- Construction d'une passerelle et d'un ponton

## Dimensions :

- Surface : 4 600 m<sup>2</sup>

## SOUS TOTAL

46600 m<sup>2</sup> X 200€ = 920.000 €

**3 AMENAGEMENT D'UNE ZONE RESIDENTIELLE**

## Détails :

- Aménagement d'une zone résidentielle

## Dimensions :

- Surface : 1 400 m<sup>2</sup>

## SOUS TOTAL

1.400m<sup>2</sup> X 200€ = 280.000 €

## L'ESPACE DES SERRES IBGE

## Détails :

- Aménagement de l'espace des serres
- Aménagement d'un corridor vert

## Dimensions :

- Surface : 5 200 m<sup>2</sup>
- Surface : 9 500 m<sup>2</sup>

## SOUS TOTAL (restauration de serres non compris)

9.500m<sup>2</sup> X 150€ = 1.425.000 €

**TOTAL TRACE 2 – CONNEXION AUX JARDINS DU FLEURISTE**

**3.915.000 €**

## MAILLAGE VERT

## Détails :